

**Sur l'action publique :**

**DECLARE** Monsieur [redacted] non coupable pour l'ensemble des faits qui lui sont reprochés ;

**RELAXE** Monsieur [redacted] des fins de la poursuite ;

**Sur l'action civile :**

**DECLARE** recevable en la forme la constitution de partie civile de Madame [redacted]

**DEBOUTE** Madame [redacted] partie civile, de sa demande de dommages et intérêts au titre de son préjudice ;

Ainsi jugé et prononcé en audience publique, le jour, mois et an susdits, par Madame Alexandra FABRI, président, assisté de Madame Laurence DOCLO, greffier, présent à l'audience et lors du prononcé du jugement. La présente décision a été signée par le président et le greffier.

Le Greffier,



Le Président,



EXEMPLAIRE DE QUOI LA PRESENTE  
EXPEDITION CERTIFIEE CONFORME  
A LA MINUTE A ETE SCHELLEE ET  
DELIVREE PAR LE GREFFIER EN CHEF

